

SIIS D'ERVAUVILLE -BAZOUCHES SUR LE BETZ
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUILLET 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CS : 09

En exercice : 09

Présents : 08

date de convocation : 18 juillet 2019

date d'affichage : 30 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 18 juillet 2019 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques HUC, Président.

Étaient présents : Michaël BRANGER, Anne-Sophie CARBONNELLE, Karine CALLY, Patrick ORTH, Christian PETIT, Guy VAUDIN, Dominique VENIANT

Excusé et représenté : Arnaud CHARTON

Absente : Vanessa DEL MORAL

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 19h.

Le procès-verbal du 17 juin 2019 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Partage financier

Le Président informe le Conseil qu'il convient de procéder au partage financier entre le SIIS et la commune de Bazoches sur le Betz.

Le Président propose le partage suivant qui a été accepté par le Maire de Bazoches sur le Betz suite à la réunion de travail qui s'est tenue le 29 juillet 2019 à 9h :

❖ **Emprunt**

L'article L 5212-29 du Code Générales des Collectivités Territoriales stipule que "Les biens meubles et immeubles mis à la disposition du syndicat par la commune sont restitués à celle-ci, ainsi que les droits et obligations qui s'y rattachent. Le solde de l'encours de la dette afférente à ces biens, éventuellement transféré à l'établissement public de coopération intercommunale par la commune et non remboursé à la date du retrait, est simultanément repris à sa charge par la commune."

Un emprunt de 30 000 € sur une durée de 10 ans a été contracté par le SIIS en 2016 pour la réfection de la toiture de l'école de Bazoches.

Ci-après le tableau d'emprunt :

	Date	CRD	Amort.	Intérêts	Annuité	Total échéance
1	15/02/2016	30 000,00	3 046,24	210,82	3 257,06	3 257,06
2	15/02/2017	26 953,76	2 796,15	460,91	3 257,06	3 257,06
3	15/02/2018	24 157,61	2 843,56	413,10	3 256,66	3 256,66
4	15/02/2019	21 314,05	2 892,60	364,46	3 257,06	3 257,06
5	15/02/2020	18 421,45	2 942,06	315,00	3 257,06	3 257,06
6	15/02/2021	15 479,39	2 992,37	264,69	3 257,06	3 257,06
7	15/02/2022	12 487,02	3 043,54	213,52	3 257,06	3 257,06
8	15/02/2023	9 443,48	3 095,58	161,48	3 257,06	3 257,06
9	15/02/2024	6 347,90	3 148,52	108,54	3 257,06	3 257,06
10	15/02/2025	3 199,38	3 198,98	54,70	3 253,68	3 253,68
Global			29 999,60	2 567,22	32 566,82	32 566,82

Le Capital Restant Dû (CRD) au 01 janvier 2020 de 18 421.45 € revient donc à la commune de Bazoches qui devra en assumer les échéances jusqu'au 15 février 2025.

Un avenant au contrat d'emprunt sera établi par le Crédit Agricole afin de le mettre au nom de la commune de Bazoches sur le Betz.

❖ **Gazole (fonctionnement)**

Il reste dans la cuve à gazole 800 litres.

Ils ont été achetés au prix de 1,48 € TTC le litre soit un coût de 800L x 1.48 € = 1 184.00 €

En appliquant l'article 15 des statuts, la répartition est la suivante :

	au nombre d'habitants			au nombre d'élèves			
	% appliqué : 50 %			% appliqué : 50 %			
Commune	Nombre d'habitants	%	Montant	Nombre d'élèves	%	Montant	TOTAL
BAZOCHEs	975	43,256%	256 €	85	46,196%	273 €	530 €
SIIS	1 279	56,744%	336 €	99	53,804%	319 €	654 €
Sous-total	2 254	100,00%	592 €	184	100,00%	592 €	1 184 €
TOTAL	2 254		592 €	184			1 184 €

Le SIIS doit donc à la commune de Bazoches la somme de 530 €.

❖ **GPS (fonctionnement)**

Un GPS a été acheté le 25 octobre 2018 pour un montant de 349.00 € TTC

En appliquant l'article 15 des statuts, la répartition est la suivante :

	au nombre d'habitants			au nombre d'élèves			
	% appliqué : 50 %			% appliqué : 50 %			
Commune	Nombre d'habitants	%	Montant	Nombre d'élèves	%	Montant	TOTAL
BAZOCHEs	975	43,256%	75 €	85	46,196%	81 €	156 €
SIIS	1 279	56,744%	99 €	99	53,804%	94 €	193 €
Sous-total	2 254	100,00%	175 €	184	100,00%	175 €	349 €
TOTAL	2 254		175 €	184			349 €

Le SIIS doit donc à la commune de Bazoches la somme de 156 €.

❖ **Heures inventaire du personnel (fonctionnement)**

Le personnel a effectué des heures spécifiques pour procéder au partage patrimonial et financier.

Le coût du temps passé s'élève à 1 325€ charges comprises.

Ces heures seront payées en septembre.

	au nombre d'habitants			au nombre d'élèves			
	% appliqué : 50 %			% appliqué : 50 %			
Commune	Nombre d'habitants	%	Montant	Nombre d'élèves	%	Montant	TOTAL
BAZOCHEs	975	43,256%	287 €	85	46,196%	306 €	593 €
SIIS	1 279	56,744%	376 €	99	53,804%	356 €	732 €
Sous-total	2 254	100,00%	663 €	184	100,00%	663 €	1 325 €
TOTAL	2 254		663 €	184			1 325 €

La commune de Bazoches doit donc au SIIS la somme de 593 €.

❖ Indemnités élus

Les Président et Vice-Présidents perçoivent des indemnités.

Elles sont versées annuellement en décembre.

Le montant de ces indemnités s'élève à 5 708.04 € pour un an. Soit pour la période du 01 janvier au 05 juillet la somme de 5 708.04 € x 27/52 semaines = 2 963.79 €

En appliquant l'article 15 des statuts, la répartition est la suivante :

	au nombre d'habitants			au nombre d'élèves			
	% appliqué : 50 %			% appliqué : 50 %			
Commune	Nombre d'habitants	%	Montant	Nombre d'élèves	%	Montant	TOTAL
BAZOCHES	975	43,256%	641,01 €	85	46,196%	684,57 €	1 325,59 €
SIIS	1 279	56,744%	840,88 €	99	53,804%	797,32 €	1 638,20 €
Sous-total	2 254	100,00%	1 481,90 €	184	100,00%	1 481,90 €	2 963,79 €
TOTAL	2 254		1 481,90 €	184			2 963,79 €

La commune de Bazoches doit donc au SIIS la somme de 1 325.59 €.

La somme due par Bazoches au SIIS pour les heures d'inventaire du personnel et les indemnités des élus compense la part de Bazoches sur la valeur du car.

❖ Voirie (investissement)

Des travaux de voirie ont été faits pour l'aménagement de la cuve.

La valeur nette comptable de ces travaux s'élève à 1 558.40 €

En appliquant l'article 15 des statuts, la répartition est la suivante :

	au nombre d'habitants			au nombre d'élèves			
	% appliqué : 50 %			% appliqué : 50 %			
Commune	Nombre d'habitants	%	Montant	Nombre d'élèves	%	Montant	TOTAL
BAZOCHES	975	43,256%	337,05 €	85	46,196%	359,96 €	697,01 €
SIIS	1 279	56,744%	442,15 €	99	53,804%	419,24 €	861,39 €
Sous-total	2 254	100,00%	779,20 €	184	100,00%	779,20 €	1 558,40 €
TOTAL	2 254		779,20 €	184			1 558,40 €

Le SIIS doit donc à la commune de Bazoches la somme de 697.01 €.

❖ Local pompe à gazole (investissement)

Un local pour la pompe à gazole a été créé.

La valeur nette comptable de ce local s'élève à 258.34 €

En appliquant l'article 15 des statuts, la répartition est la suivante :

	au nombre d'habitants			au nombre d'élèves			
	% appliqué : 50 %			% appliqué : 50 %			
Commune	Nombre d'habitants	%	Montant	Nombre d'élèves	%	Montant	TOTAL
BAZOCHES	975	43,256%	55,87 €	85	46,196%	59,67 €	115,55 €
SIIS	1 279	56,744%	73,30 €	99	53,804%	69,50 €	142,79 €
Sous-total	2 254	100,00%	129,17 €	184	100,00%	129,17 €	258,34 €
TOTAL	2 254		129,17 €	184			258,34 €

Le SIIS doit donc à la commune de Bazoches la somme de 115.55 €.

❖ Appel participation Commune de Bazoches

Le budget pour l'année 2019 a été établi avec les appels suivants :

	au nombre d'habitants			au nombre d'élèves				à verser en	à verser en	à verser en
	% appliqué : 50 %			% appliqué : 50 %				Janvier	Mai	Septembre
Commune	Nombre d'habitants	%	Montant	Nombre d'élèves	%	Montant	TOTAL	1er acompte	2ème acompte	3ème acompte
BAZOCHES	975	43,256%	61 532 €	85	46,196%	65 713 €	127 246 €	37 135 €	45 055 €	45 055 €
ERVAUVILLE	559	24,800%	35 279 €	41	22,283%	31 697 €	66 976 €	20 504 €	23 236 €	23 236 €
FOUCHEROLLES	293	12,999%	18 491 €	27	14,674%	20 874 €	39 365 €	10 505 €	14 430 €	14 430 €
ROZOY LE VIEIL	427	18,944%	26 948 €	31	16,848%	23 966 €	50 914 €	14 163 €	18 376 €	18 376 €
Sous-total	2 254	100,00%	142 250 €	184	100,00%	142 250 €	284 500 €	82 307 €	101 097 €	101 096 €
TOTAL	2 254		142 250 €	184			284 500 €	82 307 €	101 097 €	101 096 €

Les appels du mois de janvier ont été faits aux 4 communes tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus.

L'appel du mois de mai n'a été fait que pour les communes d'Ervauville, Foucherolles et Rozoy.

L'appel pour la commune de Bazoches doit aller jusqu'au 31 juillet 2019 car des charges afférentes à l'année scolaire écoulée ont été payées en juillet 2019.

La commune de Bazoches doit la somme de 127 246.00 € pour un an. Soit pour la période du 01 janvier au 31 juillet la somme de 127 246.00 € x 30/52 semaines = 73 411.00 €

	BAZOCHES
Montant dû au 31 juillet	73 411,00 €
Appel janvier versé	37 135,00 €
Reste dû	36 276,00 €

La commune de Bazoches doit donc au SIIS la somme de 36 276.00 €.

❖ **Ajustement participation des communes d'Ervauville, Bazoches et Rozoy**

Le budget pour l'année 2019 a été établi avec les appels suivants :

	au nombre d'habitants			au nombre d'élèves				à verser en	à verser en	à verser en
	% appliqué : 50 %			% appliqué : 50 %				Janvier	Mai	Septembre
Commune	Nombre d'habitants	%	Montant	Nombre d'élèves	%	Montant	TOTAL	1er acompte	2ème acompte	3ème acompte
BAZOCHES	975	43,256%	61 532 €	85	46,196%	65 713 €	127 246 €	37 135 €	45 055 €	45 055 €
ERVAUVILLE	559	24,800%	35 279 €	41	22,283%	31 697 €	66 976 €	20 504 €	23 236 €	23 236 €
FOUCHEROLLES	293	12,999%	18 491 €	27	14,674%	20 874 €	39 365 €	10 505 €	14 430 €	14 430 €
ROZOY LE VIEIL	427	18,944%	26 948 €	31	16,848%	23 966 €	50 914 €	14 163 €	18 376 €	18 376 €
Sous-total	2 254	100,00%	142 250 €	184	100,00%	142 250 €	284 500 €	82 307 €	101 097 €	101 096 €
TOTAL	2 254		142 250 €	184			284 500 €	82 307 €	101 097 €	101 096 €

Les appels du mois de janvier ont été faits aux 4 communes tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus.

L'appel du mois de mai n'a été fait que pour les communes d'Ervauville, Foucherolles et Rozoy.

ERVAUVILLE

La commune d'Ervauville doit la somme de 66 976.00 € pour un an. Soit pour la période du 01 janvier au 31 juillet la somme de 66 976.00 € x 30/52 semaines = 38 640.00 €

La commune d'Ervauville a versé 20 504.00 € + 23 236.00 € soit 43 740.00 €

Il convient donc de retirer du compte 515 la somme de 43 740.00 € - 38 640.00 € soit 5 100.00 €

FOUCHEROLLES

La commune de Foucherolles doit la somme de 39 365.00 € pour un an. Soit pour la période du 01 janvier au 31 juillet la somme de 39 365.00 € x 30/52 semaines = 22 711.00 €

La commune de Foucherolles a versé 10 505.00 € + 14 430.00 € soit 24 930.00 €

Il convient donc de retirer du compte 515 la somme de 24 930.00 € - 22 711.00 € soit 2 224.00 €

ROZOY

La commune de Rozoy doit la somme de 50 914.00 € pour un an. Soit pour la période du 01 janvier au 31 juillet la somme de 50 914.00 € x 30/52 semaines = 29 373.00 €

La commune de Rozoy a versé 14 163.00 € + 18 376.00 € soit 32 539.00 €

Il convient donc de retirer du compte 515 la somme de 32 539.00 € - 29 373.00 € soit 3 166.00 €

La total de la somme à retirer du compte 515 est donc de :

ERVAUVILLE	5 100,00 €
FOUCHEROLLES	2 224,00 €
ROZOY	3 166,00 €
TOTAL	10 490,00 €

❖ **Compte de trésorerie 515**

A la date du 29 juillet, le compte de trésorerie présente un solde positif de 27 429.17 €

A cette somme, il convient de rajouter l'appel de Bazoches soit 36 276.00 €.

A cette somme, il convient de retrancher l'ajustement des 3 communes soit 10 490.00 €.

Soit un compte 515 d'un solde de

Solde 29 juillet	27 429,17 €
Appel Bazoches	36 276,00 €
Ajustement 3 communes	-10 490,00 €
Solde à prendre en compte au 29 juillet	53 215,17 €

En appliquant l'article 15 des statuts, la répartition est la suivante :

	au nombre d'habitants			au nombre d'élèves			
	% appliqué : 50 %			% appliqué : 50 %			
Commune	Nombre d'habitants	%	Montant	Nombre d'élèves	%	Montant	TOTAL
BAZOUCHES	975	43,256%	11 509,49 €	85	46,196%	12 291,55 €	23 801,04 €
SIIS	1 279	56,744%	15 098,09 €	99	53,804%	14 316,04 €	29 414,13 €
Sous-total	2 254	100,00%	26 607,59 €	184	100,00%	26 607,59 €	53 215,17 €
TOTAL	2 254		26 607,59 €	184			53 215,17 €

Le SIIS doit donc à la commune de Bazoches la somme de 23 801.04 €.

❖ **Patrimoine**

Le partage du patrimoine s'est effectué d'un commun accord avec la commune de Bazoches selon l'inventaire ci-joint :

	CANTINE ERVAUVILLE	CANTINE BAZOCHES	GARDERIE BAZOCHES	ECOLE ERVAUVILLE		ECOLE ROZOY	ECOLE BAZOCHES	CAR SCOLAIRE
	SIIS ERVAUVILLE	BAZOCHES		SIIS ERVAUVILLE	BAZOCHES	SIIS ERVAUVILLE	BAZOCHES	SIIS ERVAUVILLE
agrafe boîte			1					
armoire à pharmacie			1					
armoire en plastique			1					
armoire métallique				1	1			
armoire rangement	1		2	2	2	1		1
armoire vestiaire	1							
aspirateur	1	1	1			1	1	1
assiette couleur	19							
assiette creuse	79	79						
assiette dessert	101	101						
assiette plate	81	81						
attache parisienne boîte			2					
balai + pelle	3		1			1	4	1
balai brosse	1					1	1	3
balai manche						2	3	
balai sol	3		1			1		
balai trapèze			1			1		
balance	1	1						
banc						4 R	5	
bibliothèque			1					
blanco			2					
blouse				11		5		
boîte gants jetables	16	16				1		
boite pharmacie	1	1				1		
bombe nettoyant inox	2	2						
bureau				2	2	2	3	
cafetière				1				
cahier			1					
canapé petit				1	1			
car scolaire								1
cartouche encre			5					
casier à roulettes							1	
chaise bureau				4	3	2	6	
chaises	48	48		19	20	67	68	
chaises petites				37	37			
chariot ménage							1	
chariot vaisselle	2	1						
charlotte	300	300						
circuit en bois				1				
ciseaux			x					
colle bâton			9					
colle liquide			1					
colonne rangement				1	1			
congélateur bahut	1	1						
corbeille à pain	9	9						
couette			2					
couteau à pain	1	1						
couteau chef	1	1						
couteau pain sur socle	1	1						
couteau pointu	1	2						
couteau table	77	77						
couverture				15	14			
cuillère à dessert	103	103						
cuillère à soupe	104	104						
cuillère de service	8	7						
décapage four bidon	2	1						
détartrant javel	6	7						

détartrant machine bidon	2	1					
dinettes		x	2				
distributeur essui mains	3		2				
distributeur savon			2				
eau de javel bidon	3	2					
enceinte paire						2	
entonnoir			1				
éponge	3	3					
escabeau	2	1				1	
essuie tout rouleau	6	6					
estrade			1			1	
étagère	2		1			24	
fauteuil						2	
fauteuil petit			3	4			
feutre		x					
fil à fromage	2	2					
fontaine à eau	1						
four	2						
fourchette	97	97					
frigo	1		1			1	
gants latex 7/8 boîte	2		1				
gazole							800L
gel wc litre			4			6	
gobelets			23				
gomme			5				
GPS							1
horloge	1	1				1	2
imprimante			1	1	1	1	3
jeux de société	1		1				
lampe			1				
lave mains	3						
lave vaisselle	2						
lavette			2				
lavette paquet	10	11					
lino au sol			2	1			
liquide rinçage bidon	2	1					
lits			20	21			
livebox			1				
livres			2				
louche	7	6					
M. patate		x					
marchande			1				
marchande			1				
maryse	2	1					
meuble bibliothèque accroché mur			5	4	4 R		3
meuble casier jeux			1 E				
meuble casier travail			3 E				
meuble étagère			1 E			5	1
meuble informatique			2 E		5 R		
meuble métallique					1	4 R	
meuble peinture format chevalet			2 E				
meuble rangement bas			2	3	2 R		3
meuble télé				1	1		
micro onde	1	1			1		1
mini karcher							1
moule à cake				1			
ordinateur			1	1	1	18	16
ordinateur avec écran plat				4	3		
ordinateur bureau						1	11
ordinateur clavier							22

ordinateur écran								10	
ordinateur souris								2	
ordinateur tour								21	
ouvre boîte	1	1							
paille			x						
paillette			x						
panier à couverts carré	10	5							
panier à couverts rond	11	5							
panier plonge	9								
papier A3			x						
papier couleur			x						
papier crépon			x						
papier toilette rouleau	10	10	12				22	12	
pastilles lave vaisselle seau	5								
pate à modeler			x						
peinture			x						
perche + raclette									1
photocopieur					1		1	1	
pichet grand	6	6							
pichet petit	15	15			3	3			
pince	2	3							
pinceau			x						
planche à découper	2	1							
planche et 2 traiteaux					1	1			
plateau	3	3							
plumeau				1			1		
pochette plastique			x						
portant avec 23 cintres				1					
porte blouse					1 E				
porte manteaux	1			1					
porte poubelle	4								
poste CD					2	2	1	2	
poubelle				1			1	2	
poubelle toilettes	1			3	4	4	5	16	
pouf					10	10			
poupées			x		1				
presse agrumes	1								
produit plonge bidon	1	1							
produit sol bidon	6	5		2				1	
pstille urinoir boîte				1					
punaises boîte				3					
pupitre					1 E				
puzzle				10					
raclette plonge	1	1							
raclette sol	1								
ramequin	107	107							
règle				1					
rétroprojecteur					1		1	3	
rétroprojecteur rideau								1	
ruban			x						
sac poubelle grand rouleau	8	8						16	
sac poubelle petit rouleau				12					
sacs aspirateurs paquet				2					
saladier	5	5			4	3			
savon main bidon	3	2		1					
scotch rouleau				8					
seau	2	2						3	2
sel régénérant seau	1	1							
serpillère	1	1							2
serviette en papier distributeur	58								

serviette pour déco			x				
serviettes en papier table paquet	24	24					
sonde thermique	3						
table carré				1	1		
table grande	6	6		7	7	14	25
table individuelle				3	4	2	
table moyenne	2					14	17
table ovale				4	4		
table petite				5	5		
table petite desserte				1			
table rectangle						1	
tableau blanc au mur				4			
tableau blanc + feutres roulettes	1					1	
tableau vert						2	2
téléphone	1		1	1		1	1
télévision				1		1	
tête de loup						1	1
tuyau + enrouleur							1
verre	84	84					
verre doseur				1			
verre en plastique	28	29					
vinaigre blanc bidon	1	2					

En conclusion,

La participation de la commune de Bazoches au 31 juillet 2019 au SIIS s'élève à 36 276 €.

Le SIIS doit à la commune de Bazoches au 31 juillet 2019 la somme suivante :

Dû par le SIIS à Bazoches	Gazole	530,00 €
	GPS	156,00 €
	Voirie	697,00 €
	Local pompe	115,55 €
	Avocat	2 000,00 €
	Compte 515	23 801,04 €
TOTAL dû par le SIIS à Bazoches		27 299,59 €

Le SIIS établira donc un titre à la commune de Bazoches d'un montant de 8 976.41 € :

	SODLE
Montant dû par Bazoches au SIIS	36 276,00 €
Montant dû par le SIIS à Bazoches	27 299,59 €
Reste dû par Bazoches au SIIS	8 976,41 €

Le Président propose au Conseil de voter la conclusion ci-dessus ainsi que le partage de patrimoine.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 2019 portant retrait de la commune de Bazoches sur le Betz du SIIS, et notamment son article 2,

Vu l'ordonnance du juge des référés en date du 11 juin 2019 confirmant l'arrêté préfectoral du 18 avril 2019,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la conclusion proposée par le Président

ACCEPTE à l'unanimité le partage du patrimoine

ENTERINE le partage du patrimoine effectué d'un commun accord avec la commune de Bazoches

CHARGE le Président d'effectuer toutes les écritures comptables nécessaires

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

II – Mise à jour de l'état de l'actif : sorties d'inventaire

Suite à la sortie de la commune de Bazoches sur le Betz du Syndicat scolaire, il convient de mettre à jour l'inventaire du mobilier au niveau de la comptabilité.

Aussi, le Président propose de sortir de l'état de l'actif les numéros d'inventaire suivants en totalité ou partiellement :

ARTICLE COMPTABLE	N° INVENTAIRE	OBJET	OBSERVATIONS
2183 Matériel de bureau et informatique	1011	Photocopieur	Sortir totalité
	1014	Photocopieur	
	1015	3 unités centrales	
	1022	Photocopieur	
	1026	Photocopieur	
	1043	Photocopieur	
	1045	Photocopieur	
	1047	Photocopieur	
	1048	Photocopieur	
	1052	Photocopieur	
	1053	écrans ordinateurs	
	1055	Ordinateurs	
2184 Mobilier	1003	Bureaux	
	1012	Meuble	
	1017	Sièges en mousse	
	1019	Mobilier école Bazoches	
	1027	Tables et chaises école Bazoches	
	1030	Vestiaires mobiles	
	1035	Armoire ménage école Bazoches	
	1039	Armoire école Bazoches	
	1042	Pendule	
	1051	Tableau école Bazoches	
	1036	Bac à sable	
	1020	Mobilier cantine	Sortir 6 tables et 48 chaises
	1037	Aspirateur	Sortir 1 aspirateur
1040	Chariots à débarasser	Sortir 1 chariot	

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus

CHARGE le Président d'effectuer toutes les écritures comptables nécessaires

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

III – Investissement

Le Président précise qu'il n'y a aucun autre investissement en cours à ce jour, hors mis le local de la pompe à gazole et la voirie de ce local.

IV – Factures année scolaire écoulée

Le Président informe le Conseil que, suite à la réunion de bureau du 29 juillet 2019 avec le Maire de Bazoches, et étant donné que le solde du compte 515 a été arrêté à aujourd'hui, il a été convenu, d'un commun accord, de faire un état des factures dues pour l'année scolaire écoulée.

Cet état sera établi en septembre sur justificatifs des factures. La somme des factures sera répartie en application de l'article 15 des statuts.

Le SIIS établira donc un titre à la commune de Bazoches de la somme qu'elle doit.

Le Président propose au Conseil de voter la proposition ci-dessus.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la proposition ci-dessus

CHARGE le Président d'effectuer toutes les écritures comptables nécessaires

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

V – Questions diverses

1/ Ecole numérique

Le Président informe le Conseil que l'entreprise Carmignac de Chéroy a été retenue pour équiper les deux écoles de tableaux numériques.

Les travaux seront réalisés au mois d'août. Cela sera donc opérationnel pour la rentrée.

L'entreprise fera une démonstration aux enseignants et aux élus en septembre.

2/ Prise en charge formation

Le Président informe le Conseil que deux agents se sont engagés à passer le BAFA dans le cadre de l'ouverture du centre de loisirs.

Cette formation a un coût de 399 € par personne.

Cette formation peut leur permettre d'évoluer et rentre dans le cadre de la formation professionnelle.

Le Président propose au Conseil de prendre charge la moitié du coût de la formation du BAFA pour chacun des agents.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité de prendre en charge pour moitié le coût de la formation du BAFA pour chacun des agents soit un montant total de 399 €.

Le Président précise que les deux agents ont déjà passé la première épreuve théorique et l'ont réussie avec succès.

3/ Spectacle de Noël

Mme Carbonnelle informe le Conseil que le spectacle de Noël a été retenu.

Il s'agit du spectacle intitulé Arlequin et la clarinette de Pierrot. Il met en scène des personnages emblématiques de la commédia dell arte, qui plonge les spectateurs dans l'univers fantasmagorique du conte, des masques et de la musique.

Le spectacle aura lieu le vendredi 29 novembre 2019 à la salle polyvalente d'Ervauville à 20h.

Le Président demande à chacun des élus d'être présents pour assurer un bon encadrement.

4/ Rentrée septembre 2019

Le Président informe le Conseil que les effectifs à ce jour d'un total de 97 s'établissent comme suit :

PSM	14	CE1	10
MSM	13	CE2	9
GSM	17	CM1	11
CP	11	CM2	12

Mme DENIS a obtenu la direction de l'école d'Ervauville et prendra en charge la classe de PSM et MSM avec 27 élèves.

Mme PHILIPS a été nommée à Ervauville et prendra en charge la classe de GSM et CP avec 28 élèves.

Les deux enseignantes ont déjà travaillé ensemble en juillet pour préparer la rentrée.

Pour l'école de Rozoy, deux nominations ont été faites mais les enseignantes ont demandé une révision.

On ne saura donc que le 29 août qui sera en poste à la rentrée.

Il y aura une classe de CE1 et CE2 avec 19 élèves et une classe de CM1 et CM2 avec 23 élèves.

La séance est levée à 20 heures 30

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Michaël BRANGER	Karine CALLY	Anne-Sophie CARBONNELLE
Arnaud CHARTON représenté par Christian PETIT	Vanessa DEL MORAL	Jacques HUC
Patrick ORTH	Guy VAUDIN	Dominique VENIANT